

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 42 promulguant le décret n° 52-1397 du 26 décembre 1952 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la révision des pensions de certains emplois supprimés du Ministère de la France d'Outre-Mer et du Ministère des relations avec les Etats associés.

n° 42

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
12 janvier 1953

Numéro JO  
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro  
1 février 1953

## VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 517 du 25 mai 1951 promulguant les décrets : 1° N° 51-460 du 23 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des administrateurs de la France d'Outre-Mer ; 2° N° 51-467 du 24 avril 1951 fixant les traitements applicables aux administrateurs de la France d'Outre-Mer,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

Est promulgué, en Côte Française des Somalis, le décret n° 52-1397 du 26 décembre 1952 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la révision des pensions, de certains emplois supprimés du Ministère de la France d'Outre-Mer et du Ministère des relations avec les Etats associés (J.O.R.F.

### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégation : Le Secrétaire Général. CHAMBOREDON.